

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS387

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 23

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.